

# الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

PERMANENT MISSION OF ALGERIA  
TO THE UNITED NATIONS  
NEW YORK



البعثة الجزائرية الدائمة لدى الأمم المتحدة  
نيويورك

MPANY / 77 / Amb / djb / 10

New York, le 09 mars 2010

Monsieur le Secrétaire Exécutif,

Au nom de mon Gouvernement, J'ai l'honneur de vous informer de la décision de l'Algérie de s'associer à l'Accord de Copenhague.

Je vous prie de trouver, jointe à la présente notification et dont elle fait partie intégrante, la lettre N° 65 du 9 Mars 2010 par laquelle Son Excellence Monsieur Mourad Medelci, Ministre des Affaires Etrangères, a notifié cette décision à Son Excellence Monsieur BAN Ki- Moon, Secrétaire Général de l'ONU.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Exécutif, l'assurance de ma haute considération.

Mourad BENMEHIDI  
Ambassadeur,  
Représentant Permanent



Monsieur Yvo de Boer  
Secrétaire Exécutif de la Convention – Cadre des  
Nations Unies sur les Changements Climatiques  
POBOX 260124 –  
D53153 Bonn  
Allemagne.

*République Algérienne  
Démocratique et Populaire  
Ministère des Affaires Étrangères*

*Le Ministre*

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
وزارة الشؤون الخارجية

السوزير

N° 65 / 9 mars 2010

**Monsieur Ban Ki-moon  
Secrétaire Général de l'Organisation  
des Nations Unies**

Objet : Accord de Copenhague

J'ai l'honneur de vous informer que l'Algérie souhaite figurer sur la liste des pays qui s'associent à l'Accord de Copenhague.

Il convient de préciser, à cet égard, que pour mon pays l'Accord de Copenhague constitue une Déclaration Politique susceptible d'ouvrir la voie à la négociation d'un instrument juridique contraignant prenant en charge les préoccupations de toutes les parties sur la base des principes fondamentaux de la Convention, notamment ceux de la responsabilité commune mais différenciée et de l'équité. Cette négociation devrait évidemment continuer à être fondée sur l'approche à deux voies sur laquelle elle a commencé (Protocole de Kyoto et Action Concertée à Long Terme).

S'agissant du fond de l'Accord, nous rappelons que les objectifs de réduction d'émissions des pays de l'Annexe 1 doivent être ambitieux, compte tenu de leur responsabilité historique et s'inscrire dans le cadre d'une deuxième période d'engagements du Protocole de Kyoto, pour les pays qui sont Parties à cet instrument.

Au total, les efforts pour atteindre l'objectif mondial devraient être équitablement répartis, en laissant aux pays en développement la possibilité d'avoir accès à l'espace atmosphérique pour leur développement économique et social.

De même, pour ce qui est des actions prévues par l'Accord pour les Parties n'appartenant pas à l'Annexe 1, l'Algérie considère que ces actions devraient être volontaires et incluses dans les communications nationales, que la périodicité de ces communications soit maintenue à trois ans et que le coût de ces communications soit pris en charge.

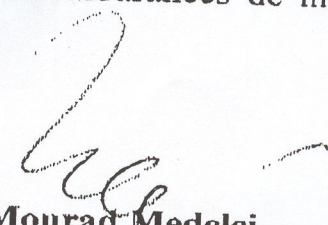
A cet égard, mon pays a déjà réalisé plusieurs actions en matière de réduction des émissions de carbone, comme la réduction du torchage de gaz associés, la promotion de la consommation des combustibles fossiles à faible teneur en carbone, ainsi que le captage et la séquestration géologique du CO<sub>2</sub> (CCS).

L'Algérie a mis en œuvre des programmes de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables, qui permettront de réduire les émissions de carbone, par rapport à celles d'un scénario de laisser faire (BAU).

Par ailleurs, l'Accord ne fait que mentionner l'impact potentiel des mesures de riposte sur les pays dont l'économie reste tributaire de l'exportation des énergies fossiles. Nous appelons, à cet égard, à des actions effectives, notamment destinées à appuyer la diversification économique des pays affectés par ces mesures.

En matière de financement, l'Accord dispose que les pays développés fourniront des fonds pour appuyer l'action des pays en développement pour lutter contre le changement climatique. Cela implique des engagements individualisés des pays développés, de même qu'une représentation équitable des pays en développement dans le système de gouvernance internationale des mécanismes devant gérer ces fonds.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, les assurances de ma haute considération.



Mourad Medelci

